



- Commissions d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL) (1 titulaire)
- Association Syndicale Libre du réseau de chaleur de l'éco Village (ASL) (1 titulaire)
- Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE 27) (1 titulaire et 1 suppléant)
- Syndicat Intercommunal de l'École de Musique (SIEM) (3 titulaires et 3 suppléants)
- Association du Théâtre de l'Arsenal (le Maire + 5 membres)
- Comité des fêtes (1 titulaire, 1 suppléant)
- Eure Aménagement Développement (EAD) (1 titulaire et 1 suppléant)
- Société Publique Locale Normandie Axe Seine (SPL NAS) (1 titulaire et 1 suppléant)
- Cellule Correspondant Défense (1 titulaire)
- Collège Alphonse Allais (M. le Maire et 2 titulaires)
- Lycée Marc Bloch (M. le Maire et 2 titulaires)
- École Coluche (2 titulaires)
- École Pivollet (2 titulaires)
- École Jean Moulin (2 titulaires)
- École Dominos (2 titulaires)
- École Lousie Michel (2 titulaires)
- École Léon Blum (2 titulaires)
- École Victor Hugo (2 titulaires)

### **1/ Association de Services Intercommunale (ASI)**

L'ASI propose des services à domicile pour personnes âgées, dépendantes ou handicapées.

### **2/ Mission Locale**

Les missions locales s'adressent aux jeunes de 16 à 25 ans révolus, non scolarisés ni étudiants, pour les aider à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale, et les faire accéder à l'autonomie.

### **3/ Copropriété La Garancière**

Construit en 1977, l'immeuble de la Garancière est situé au 37-39 rue du Pas des Heures et 23 rue Septentrion. Cette copropriété, composée de 67 logements, présente des difficultés depuis le début des années 2000, à la fois sur le plan social, financier, technique et juridique.

Afin d'y remédier, une convention de plan de sauvegarde a été signée entre la copropriété, l'État, la Ville et les différents partenaires en 2019, puis renouvelée en 2024.

3 élus siègent au sein de la copropriété.

#### **4/ Commissions d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL)**

Les CALEOL, créées dans chaque organisme de logement social, participent à la mise en œuvre du droit au logement. Elles permettent l'accès au logement social des plus fragiles, favorise l'égalité des chances des demandeurs et la mixité sociale des villes et des quartiers.

#### **5/ Association Syndicale Libre du réseau de chaleur de l'éco Village (ASL)**

L'éco quartier des Noës a été pensé et conçu pour répondre aux nouveaux enjeux de développement durable et de respect de l'environnement. Ainsi, l'une de ses caractéristiques est de disposer d'un réseau de chaleur collectif relié à une chaudière bois. Cette production de chaleur permet d'alimenter l'ensemble des bâtiments du quartier en chauffage et eau chaude.

Pour administrer ce réseau de chaleur, l'Association Syndicale Libre (ASL) « Val-de-Reuil – Réseau de chaleur éco village Les Noës » a été créée. Elle regroupe l'ensemble des propriétaires bénéficiant du réseau de chaleur et a pour objet son entretien, l'achat d'énergie, la conclusion d'un contrat d'exploitation du réseau et la répartition des dépenses entre les différents membres.

En tant que propriétaires de l'éco crèche des Noës, la Ville adhère donc automatiquement à l'ASL. C'est pourquoi il convient de désigner des représentants au sein du Conseil Municipal

#### **6/ Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE 27)**

Le SIEGE27 est un établissement public de coopération intercommunale, spécialisé dans le domaine de l'énergie et regroupant l'intégralité des communes du département de l'Eure pour l'exercice de cette compétence.

La compétence première du syndicat est l'organisation des services publics de distribution d'électricité et de gaz, le contrôle afférent, ainsi que le contrôle du respect des missions de service public assignées aux concessionnaires.

Le SIEGE 27 assure également la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des divers travaux d'électrification et d'éclairage public dans la majorité des communes.

#### **7/ Syndicat Intercommunal de l'École de Musique (SIEM)**

Les activités de l'école de musique et de danse regroupent plus de 650 participants, enfants, jeunes ou adultes.

Une quinzaine de disciplines instrumentales et trois disciplines chorégraphiques y sont enseignées et, depuis 2022, des ateliers théâtre.

### **8/ Association du Théâtre de l'Arsenal**

Le théâtre bénéficie depuis 2019 de l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national – art et création pour la danse », dans le cadre d'une convention associant la Ville, l'État, la Région et le Département.

Depuis son inauguration en 2016, le Théâtre de l'Arsenal a accueilli plus de 150 000 spectateurs, soutenu chaque saison par un public fidèle, avec près de 400 abonnés dont le nombre demeure stable d'année en année.

### **9/ Comité des fêtes**

Une équipe de bénévoles anime le Comité des Fêtes de Val-de-Reuil. en participant et animant une douzaine de manifestations chaque année, dont une part importante correspond au calendrier des animations initiées par la Ville.

### **10/ Eure Aménagement Développement (EAD)**

Le groupe EAD est chargé de projets d'aménagement, de construction d'équipements publics, de rénovation de patrimoine et de promotion immobilière.

La Commune est actionnaire de la société et à droit, en application de l'article L1524-5 du CGCT d'être représentée au sein de son Conseil d'Administration.

### **11/ Société Publique Locale Normandie Axe Seine (SPL NAS)**

La SPL NAS a pour objet l'exercice des activités d'intérêt général, en matière d'opérations d'aménagement et de construction en lien avec la stratégie du territoire de l'axe Seine Normand relevant de la compétence des ses actionnaires, exclusivement au profit et sur le territoire géographique de ces derniers.

### **12/ Cellule Correspondant Défense**

Le correspondant défense remplit en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation des administrés de la commune aux questions de défense. Il est également, avec le Maire, l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région.

### **13/ Collège Alphonse Allais**

Le collège Alphonse Allais compte 417 élèves répartis en 4 niveaux, de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, et propose plusieurs dispositifs spécifiques :

- Une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)
- Une Unité Pédagogique pour Élèves Allophones nouvellement Arrivés (UPE2A)
- Un dispositif « Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Parents » (OEPRE)
- Une Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) dont 52 en section SEGPA.

Par ailleurs, l'établissement est très actif dans le cadre du label cité éducative.

#### 14/ Lycée Marc Bloch

Le lycée Marc Bloch compte 678 élèves, répartis de la manière suivante :

- 8 classes de Seconde générale
- 6 classes de Première
  - o 4 générale
  - o 2 STMG
- 6 classes de Terminale
  - o 4 générale
  - o 2 STMG
- BTS lunettier

Les élèves travaillent cette année sur différents projets autour de la panthéonisation de Marc Bloch, annoncée le 23 juin 2026.

#### 15/ Écoles

Deux élus par établissement sont désignés pour assister aux Conseils d'école et faire le lien entre l'éducation nationale et les services de la Ville

**Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :**

- **31 voix pour**
- **1 abstention (Lény Rabotot)**
- **APPROUVE** les désignations des représentants du Conseil Municipal au sein des syndicats, associations et organismes extérieurs précités, conformément à l'annexe jointe à cette délibération.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Marc-Antoine JAMET**



Accusé de réception en préfecture  
027-212707012-20260408-D-26-04-07-DE  
Date de télétransmission : 10/04/2026  
Date de réception préfecture : 10/04/2026